

**Intervention de M. Preto, Chef de Cabinet de
M. Tajani**

**Conférence des parties intéressées du 2
décembre 2009**

**Programme d'action européen pour la sécurité
routière 2011-2020**

Mesdames, Messieurs,

Au nom de monsieur Tajani, je voudrais tout d'abord féliciter chaleureusement tous ceux qui ont contribué au succès de cet évènement: les grands témoins, les panélistes, le modérateur bien sûr mais aussi et surtout l'audience, par la pertinence et la qualité de ses interventions.

Les deux grands témoins nous ont brillamment résumé les discussions des deux panels qui complètent parfaitement les avis exprimés lors de la consultation publique et des ateliers déjà organisés par la Commission.

Grâce à la participation active de tous, la Commission dispose désormais d'une base solide pour préparer le prochain programme d'action européen 2011-2020 sur la sécurité routière. Tout ce que nous avons entendu aujourd'hui conforte la Commission dans sa conviction qu'il faut mettre l'accent tout particulièrement sur la protection des usagers vulnérables et sur l'éducation et la formation, mais sans pour autant relâcher la pression sur les contrôles et les sanctions lorsque cela est nécessaire.

L'un des mots-clefs du prochain programme d'actions sera, comme l'a déjà souligné M. Tajani ce matin, la responsabilité:

- Responsabilité du citoyen, y compris lorsqu'il est un usager vulnérable,
- Responsabilité de l'industrie pour des véhicules et des infrastructures plus sûrs et
- Responsabilité des pouvoirs publics pour garantir un niveau élevé de sécurité routière.

Cette responsabilité, elle s'illustre aussi dans les initiatives individuelles des personnes privées, des entreprises, des collectivités. Nous en avons eu l'exemple aujourd'hui avec la cérémonie de remise des prix 2009 de la Charte, qui a récompensé des initiatives remarquables et originales en faveur de la sécurité routière.

Pour conclure, je voudrais dire quelques mots sur les prochaines étapes avant l'adoption du programme d'action européen pour la sécurité routière 2011-2020.

Les services de la Direction Générale Energie et Transports vont maintenant étudier soigneusement toutes les réactions et contributions résultant du processus de consultation. Le projet du nouveau programme d'action sera bâti sur cette base. Il comportera une communication fixant les objectifs stratégiques généraux ainsi qu'un document décrivant de manière plus détaillée les actions concrètes proposées par la Commission dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la mobilité et de la mise en œuvre de la politique de sécurité routière.

Sans vouloir préjuger des décisions qui seront prises par la prochaine Commission, je pense que le programme devrait être adopté au printemps prochain.

La Commission espère que l'adoption de ce programme d'action sera le point de départ d'une nouvelle avancée décisive pour le renforcement de la sécurité routière. Il y a encore trop de victimes sur les routes européennes et je suis convaincu que si nous voulons obtenir des résultats décisifs, c'est aussi et peut-être avant tout au niveau européen qu'il faut agir.

Je vous remercie de votre attention et vous invite maintenant à partager un dernier verre - sans alcool - pour célébrer la conclusion de nos travaux.